CERGY-PONTOISE l'agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2019

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 4 juin 2019

L'an deux mille dix - neuf, le 04 juin, à 20H30, le Conseil communautaire de l'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 29 mai 2019, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :
Madame Bénédicte ARIES, Monsieur Abdelmalek BENSEDDIK, Madame Anne-Marie BESNOUIN, Monsieur Pascal BOURDOU, Madame Annaëlle CHATELAIN, Madame Marie-Madeleine COLLOT, Madame Sylvie COUCHOT, Madame Françoise COURTIN, Monsieur Didier DAGUE, Monsieur Marc DENIS (puis pouvoir à Madame Rose – Marie SAINT GERMES) Monsieur Moussa DIARRA, Monsieur Daniel DIGNE, Madame Maryse GINGUENE, Monsieur Philippe HOUILLON, Monsieur Thibault HUMBERT, Monsieur Jean-Paul JEANDON, Madame Céline KALNIN, Monsieur Gilles LE CAM, Monsieur Dominique LEFEBVRE, Madame Monique LEFEBVRE, Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Monsieur Régis LITZELLMANN, Monsieur Eric LOBRY, Monsieur Claude MATHON, Madame Marie MAZAUDIER, Madame Monique MERIZIO, Monsieur Eric NICOLLET (jusqu'à la note 4 puis pouvoir à Monsieur Régis LITZELLMANN) Madame Véronique PELISSIER, Monsieur Jean-Marie ROLLET, Monsieur Gérald RUTAULT, Madame Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Monsieur Gérard SEIMBILLE, Monsieur Thierry THOMASSIN, Monsieur Fréderick TOURNERET, Monsieur Jean-Christophe VEYRINE, Monsieur Jean-Claude WANNER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
Alain RICHARD ayant donné pouvoir à Annaëlle CHATELAIN, Anne FROMENTEIL ayant donné pouvoir à Gérard SEIMBILLE, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Elina CORVIN ayant donné pouvoir à Bénédicte ARIES, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Jean-Christophe VEYRINE, Yannick MAURICE ayant donné pouvoir à Moussa DIARRA, Joël MOTYL ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Malika YEBDRI ayant donné pouvoir à Jean-Paul JEANDON, Daniel BOUSSON ayant donné pouvoir à Françoise COURTIN, Emmanuel PEZET ayant donné pouvoir à Philippe HOUILLON, Béatrice BREDA ayant donné pouvoir à Eric LOBRY, Raoul NKANWA NJINKE ayant donné pouvoir à Céline KALNIN.

ABSENTS :
Madame Hawa FOFANA, Madame Elvira JAOUEN, Monsieur Michel JUMELET, Madame Béatrice MARCUSSY, Madame Rebiha MILI, Madame Tatiana PRIEZ, Monsieur Thierry SIBIEUDE, Monsieur Hervé TECHER, Monsieur Mohamed Lamine TRAORE, Madame Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean -Marie ROLLET

La séance est ouverte à 20h30

Désignation du secrétaire de séance en la personne de : « Jean-Marie ROLLET »

1.1 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2016-2021 (PLH)- BILAN À MI-PARCOURS

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1. **APPROUVE** le bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat 2016-2021,
2. **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces décisions.

1.2 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2016-2021 (PLH)- CONVENTION ACTION LOGEMENT - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ADOPTE la convention de partenariat avec Action Logement,

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

1.3 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2016-2021 (PLH)- MISE EN COHÉRENCE DES AIDES APPORTÉES PAR L'AGGLOMÉRATION AUX COPROPRIÉTÉS - AIDE DE SOLIDARITÉ ECOLOGIQUE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** le maintien de l'aide intercommunale de solidarité écologique uniquement pour les syndicats de copropriété fragiles qui bénéficieront du dispositif Habiter Mieux de l'ANAH,

2/ **PRECISE QUE** le montant de l'aide est de 250 € par lot d'habitation détenu par une personne physique,

3/ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au Chapitre 204 Nature 20422 Opération à créer pour les aides propres au titre du Programme Local de l'Habitat 2016-2021,

4/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

1.4 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2016-2021 (PLH)- PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2009-2015 : CLÔTURE FINANCIÈRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE le règlement de clôture du Programme Local de l'Habitat 2009-2015 ?

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

1.5 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2016-2021 (PLH)- CONVENTIONS DE GESTION DU CONTINGENT DE LOGEMENTS SUR LA RÉSIDENCE EDOUARD MARTEL À PONTOISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ADOPTE la convention de réservation entre la CACP et la société1001 Vies Habitat

2/ ADOPTE la convention de gestion entre FAC Habitat et la CACP, la Ville de Pontoise et le CIJ,

3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces décisions.

*

2. PACTE FINANCIER ET FISCAL - PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2016-2020 : BILAN À MI-PARCOURS

Note sans délibération

3. COMPTES DE GESTION 2018

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2018 du budget principal et des budgets annexes Assainissement, Aménagement, Eau potable, Ateliers Relais, Restauration, Déchets TEOM, Déchets REOM et Gemapi.

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-14 du Code Général des Collectivisé Territoriales, Monsieur Jean-Paul JEANDON est élu pour présider la séance ; Monsieur Dominique LEFEBVRE quitte la salle pour le vote des comptes administratifs.

4.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 -BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2018 du budget principal :

Fonctionnement	28 539 734,80
Investissement	-26 102 181,28
Résultat global de clôture	2 437 553,52

2/ ADOPTE le compte administratif 2018 du budget principal.

4.2 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 -BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2018 du budget assainissement :

Fonctionnement	522 134,41
Investissement	2 190 867,92
Résultat global de clôture	2 713 002,33

2/ ADOPTE le compte administratif 2018 du budget annexe assainissement.

4.3 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 -BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2018 du budget aménagement :

Fonctionnement	669 199,70
Investissement	11 323 944,87
Résultat global de clôture	11 993 144,57

2/ ADOPTE le compte administratif 2018 du budget annexe aménagement.

4.4 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 -BUDGET ANNEXE EAU POTALE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2018 du budget eau potable :

Fonctionnement	1 888 386,60
Investissement	-533 678,55
Résultat global de clôture	1 354 708,05

2/ ADOPTE le compte administratif 2018 du budget annexe eau potable.

4.5 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 -BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2018 du budget ateliers relais :

Fonctionnement	72 963,94
Investissement	-33 848,23
Résultat global de clôture	39 115,71

2/ ADOPTE le compte administratif 2018 du budget annexe ateliers relais.

4.6 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 -BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2018 du budget restauration collective :

Fonctionnement	44 635,02
Investissement	-14 769,21
Résultat global de clôture	29 865,81

2/ ADOPTE le compte administratif 2018 du budget annexe restauration collective.

4.7 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 -BUDGET ANNEXESTEOM

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2018 du budget déchets TEOM :

Fonctionnement	3 858 953,22
Investissement	-732 380,92
Résultat global de clôture	3 126 572,30

2/ ADOPTE le compte administratif 2018 du budget annexe déchets TEOM.

4.8 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 -BUDGET ANNEXE REOM

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2018 du budget déchets REOM :

Fonctionnement	50 052,71
Investissement	1 880,47
Résultat global de clôture	51 933,18

2/ ADOPTE le compte administratif 2018 du budget annexe déchets REOM.

4.9 COMPTES ADMINISTRATIF 2018 -BUDGET ANNEXE GEMAPI

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2018 du budget Gemapi :

Fonctionnement	569 226,46
Investissement	-41 490,41
Résultat global de clôture	527 736,05

2/ ADOPTE le compte administratif 2018 du budget annexe Gemapi.

Monsieur Dominique LEFEBVRE quitte la salle pour l'adoption du Compte Administratif

5. OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT EN ZAC CONCÉDÉES À CERGY-PONTOISE AMÉNAGEMENT : COMPTES RENDUS D'ACTIVITÉS À LA COLLECTIVITÉ LOCALE (CRACL) POUR L'ANNÉE 2018

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ PREND ACTE de la présentation des comptes rendus d'activités à la collectivité concernant les 20 opérations concédées à Cergy-Pontoise Aménagement,

2/ APPROUVE lesdits comptes rendus,

3/ AUTORISE la signature des avenants pour Béthunes Sud, ZAC Chaussée Puiseux, Plateau d'Eragny, ZAC Neuville université, ZAC Bossut et Linandes,

4/ AUTORISE la signature de l'avenant n°1 à la convention du lotissement croix petit et de la convention du City stade dans la ZAC des Linandes,

5/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

6. OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC (ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ) DE LA DEMI-LIEUE : COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ À LA COLLECTIVITÉ LOCALE (CRACL) DE LA SEMAVO

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ PREND ACTE du Compte rendu d'activité à la collectivité au 31 décembre 2018,

2/ APPROUVE le dit Compte rendu 2018,

3/ AUTORISE le président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

7. ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DEMI LIEUE À OSNY : RÉSILIATION DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE le principe de la résiliation pour motif d'intérêt général de la concession d'aménagement de la ZAC Demi-Lieue attribuée à la SEMAVO en fixant la date d'effet de cette résiliation à la date du 1er juillet 2019 ;

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toutes mesures permettant de prononcer l'exécution de la décision de résiliation de la concession d'aménagement et à signer tous les documents liés à cette résiliation.

8. SPLA CERGY PONTOISE AMÉNAGEMENT : RAPPORT DES MANDATAIRES POUR L'ANNÉE 2018

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

APPROUVE le rapport des mandataires de la Communauté d'agglomération au conseil d'administration de Cergy-Pontoise Aménagement pour l'exercice 2018.

Les membres du Conseil d'Administration de SPLA ne prennent pas part au votre

9. GRAND CENTRE : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ESPÉRER 95 POUR LA MISE EN PLACE EXPÉRIMENTALE D'UNE MARAUDE D'INTERVENTION SOCIALE

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 7 abstentions le Conseil :

1/ APPROUVE le soutien de la CACP à la mise en place par l'association Espérer 95 d'une maraude expérimentale, de juin à fin octobre 2019, d'intervention sociale sur le Grand Centre, par l'attribution d'une subvention d'un montant de 89 908 euros,

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir entre la CACP et l'association Espérer 95,

3/ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2019.

10.1 CONVENTION RELATIVE À LA CRÉATION DU SERVICE COMMUN DES SYSTÈMES D'INFORMATION DU TERRITOIRE DE CERGY- PONTOISE : AVENANT N°1

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ PREND acte du rapport de la CLECT adopté dans sa séance du 13 mai 2019,

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 ci – annexé, à la convention du Service Commun des Systèmes d'Information (SCSI), ainsi que tous les documents liés à sa mise en œuvre et à son suivi (procès-verbal de transfert des équipements, charte -informatique , etc),

3/ APPROUVE le principe de l'imputation des remboursements de charges du SCSI sur les Attributions de Compensation de chacun des membres du Service Commun.

10.2 TRANSFERT DE PERSONNEL LIÉ A LA CRÉATION DU SERVICE COMMUN DES SYSTEMES D'INFORMATION ENTRE LA CACP ET LA COMMUNE DE VAUREAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE le transfert à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

2/ AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce et accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

3/ DIT QUE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget principal, chapitre 012.

11. PARTICIPATION DE LA CACP POUR L'HÉBERGEMENT DE SPORTIFS EN PARTENARIAT AVEC CDC HABITAT, LA FFHG ET ARPEJ

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 7 abstentions le Conseil :

1/ APPROUVE les modalités de la participation financière de la CACP à ce projet partenarial d'accueil exceptionnel et urgent des jeunes athlètes et destinée à participer à l'indemnisation d'ARPEJ pour les sujétions qui lui sont imposées,

2/ APPROUVE le montant maximum de cette participation à hauteur de 150.000 Euros pour l'année scolaire 2019/2020, soit du 1er septembre 2019 au 31 août 2020, et dont le versement sera réparti sur deux exercices budgétaires,

3/ INDIQUE que la participation de la CACP sera ajustée à la baisse en fonction du budget réalisé de l'opération d'hébergement sur présentation par ARPEJ des justificatifs de vacances des logements, d'écart de loyers et d'indemnités induites par les déplacements d'étudiants à un autre étage,

4/ AUTORISE le versement de 50% de la participation maximum dès l'obtention du caractère exécutoire de la délibération, le versement du solde au premier trimestre 2020, et en août 2020 le réajustement le cas échéant, à la baisse, de l'indemnité de la CACP,

5/ DIT QUE les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 67 du budget de la CACP.

12. LA TURBINE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL (CD 95) POUR LA MISE À DISPOSITION DES ESPACES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS DE LA TURBINE, SITE DU PORT

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention avec le Conseil départemental (CD 95) relatif au partenariat « Turbine » et comprenant les modalités de mise à disposition des espaces sur le site du Port.

13. SCÈNE DES MUSIQUES ACTUELLES ET AMPLIFIÉES DE CERGY-PONTOISE : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1. **PREND ACTE** du rapport d'activités 2018,
2. **APPROUVE** le Compte Administratif 2018 de la Scène des Musiques Actuelles et Amplifiées de Cergy-Pontoise.

Monsieur Didier DAGUE ne prend pas part au vote

14. AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DU PRIEURÉ À BOISEMONT : CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DÉSIGNÉE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ PREND ACTE de l'enveloppe financière des travaux de ce projet d'un montant de 100 000 € TTC.

2/ APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage désignée avec la commune de Boisemont.

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention.
4/ PRECISE que cette opération est inscrite au PPI ligne BOISEMONT AMENAGEMENT VOIRIE, volet 3 accompagnement des communes, autres équipements communaux (Nature 2315 chapitre 23 fonction 822).

15. OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA GARE DE LIESSE A SAINT OUEN L'AUMONE CONCEDEE PAR LA CACP A LA SPLA CERGY-PONTOISE AMENAGEMENT : BILAN DE CLOTURE DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE le bilan de clôture de la convention de concession de l'opération d'aménagement Gare de Liesse ci-annexé présentant un solde positif à échéance de l'opération de 29 899,43 €,

2/ AUTORISE le versement par la SPLA Cergy-Pontoise Aménagement à la CACP de la somme de 29 899,43 € correspondant au solde du résultat d'exploitation de l'opération,

3/ DONNE QUITUS à Cergy-Pontoise Aménagement pour l'ensemble des missions réalisées au titre de la convention de concession et de ses avenants de l'opération d'aménagement Gare de Liesse,

4/ AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'ensemble des documents afférents à la clôture de la convention publique d'aménagement.

16. ZAC (ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ) DE LIESSE II À SAINT-OUEN-L'AUMÔNE - AMÉNAGEMENT DES OUVRAGES SUR BRETELLE DE L'ÉCHANGEUR 6 DE L'A15 CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DÉSIGNÉE AVEC LA DIRIF (DIRECTION DES ROUTES ÎLE-DE-FRANCE)

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE la signature de la Convention de transfert de maitrise d'ouvrage entre la DiRIF et la CACP ;

2/ APPROUVE la passation d'un avenant n°2 à la concession d'aménagement ;

3/ AUTORISE le président ou son représentant à signer les actes ci-dessus nommés, ainsi que ceux nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

17. FONCIER - SAINT-OUEN-L'AUMÔNE - DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) ZAC LIESSE 2 : INDEMNISATION TRANSACTIONNELLE AU PROFIT DE LA EARL LECONTE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE le versement à la EARL Leconte représentée par Monsieur Michel Leconte d'une indemnité transactionnelle de 4 150 € afin de libérer la parcelle qu'il exploite cadastrée section ZC n° 14 sise ZAC Liesse II à Saint-Ouen-l'Aumône.

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte afférent et ses annexes.

3/ DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget Aménagement.

18. ERAGNY SUR OISE - DÉCLASSEMENT DES PARCELLES AY 78 ET AY 55P EN VUE DE LEUR CESSION À LA SCI 19-21 ROUTE NATIONALE.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE le principe de déclassement des parcelles AY 78 et AY 55p à Eragny sur Oise, d'une superficie approximative de 12 240 m², situées à l'angle du boulevard Charles De Gaulle et du boulevard Jacques Duclos,

2/ APPROUVE la désaffectation en vue du déclassement de ces parcelles qui sera prononcé par une délibération ultérieure,

3/ DECLARE que la désaffectation ne prendra effet qu'à compter de la désaffectation matérielle qui sera constatée par huissier à l'initiative du Président.

19.1 SAINT-OUEN-L'AUMÔNE -REQUALIFICATION DU CENTRE DE VIE DE L'EQUERRE : ACQUISITION DES PARCELLES AO 99-71

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE l'acquisition des deux parcelles appartenant à l'Etat et sous gestion Grand Paris Aménagement, situées allée des Trois Caravelles à Saint Ouen l'Aumône, cadastrées AO 71 et AO 99 d'une superficie de 2 614 m², au prix de 170 000 € HT, conformément à l'avis des Domaines,

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents et documents nécessaires à cette acquisition,

3/ DIT que les crédits sont prévus au Budget Aménagement.

19.2 SAINT-OUEN-L'AUMÔNE -REQUALIFICATION DU CENTRE DE VIE DE L'EQUERRE : ACQUISITION DES PARCELLES AO 106 ET 107

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE l'acquisition des deux parcelles appartenant à la CCI, situées allée des Trois Caravelles à Saint Ouen l'Aumône, cadastrées AO 106 et AO 107 d'une superficie de 6 229 m², au prix de 1 319 400 € HT, conformément à l'avis des Domaines,

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents et documents nécessaires à cette acquisition,

3/ DIT que les crédits sont prévus au Budget Aménagement.

20. PUISEUX-PONTOISE - AUTORISATION DONNÉE À LA SCI CHLOE DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UN TERRAIN APPARTENANT À LA CACP

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ AUTORISE la SCI CHLOE, ou son représentant, à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre de son projet immobilier sur la parcelle B 749p à Puiseux-Pontoise, ZAC CHAUSSEE PUISEUX, d'une superficie totale de 1 126m² préalablement à la cession du terrain.

2/ AUTORISE la SCI CHLOE à commencer les travaux, conformément à l'autorisation d'urbanisme délivrée.

21. GEMAPI - APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE LA VIOSNE (SMAVV) ET DE L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE COMPÉTENCE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE les nouveaux statuts proposés par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de la Viosne (SMAVV), et tels que présentées en annexe, portant sur l'extension de son périmètre d'intervention et sur la clarification de ses compétences,

2/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation des représentants de la CACP,

3/ DESIGNE les représentants suivants de la CACP au sein des instances du SMAVV :

3 représentants titulaires :
- Frederick TOURNERET
- Gerard SEIMBILLE
- Jean Michel LEVESQUE.

2 représentants suppléants :
- Gerald RUTAULT
- Anne Marie BESNOUIN.

22. RESSOURCES HUMAINES - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS - BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE DE CREER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Adjoint au chef d'équipe régie propreté
Cadres d'emplois des agents de maîtrise et des adjoints techniques
1 poste à temps complet

Agent polyvalent protocole
Cadres d'emplois des rédacteurs, des adjoints administratifs et des adjoints techniques
1 poste à temps complet

Agent polyvalent protocole – Gestionnaire relations publiques et diffusion
Cadres d'emplois des rédacteurs, des adjoints administratifs et des adjoints techniques
1 poste à temps complet

Chargé(e) d'Opérations Aménagement de Voirie
Cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens
1 poste à temps complet

Chargé(e) de mission
Cadres d'emplois des ingénieurs
1 poste à temps complet

Chef de projet Applicatifs
Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs
1 poste à temps complet

Chef de projet Espaces Publics
Cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens
1 poste à temps complet

Gestionnaire Administratif
Cadre d'emplois des adjoints administratifs
1 poste à temps complet

Gestionnaire polyvalent protocole – Coordinateur restauration

Cadre d'emploi des agents de maîtrise
1 poste à temps complet

Gestionnaire Scolarité – Action culturelle
Cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs
1 poste à temps complet

Hôte(sse) d'Accueil
Cadres d'emplois des adjoints administratifs, des agents de maîtrise et des adjoints techniques
1 poste à temps complet

Maitre-nageur sauveteur

Cadres d'emplois des agents de maîtrise et des adjoints techniques
1 poste à temps complet

Professeur d'enseignement artistique – Culture musicale, Histoire, commentaire d'écoute, option musique au bac
Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps complet

Professeur d'enseignement artistique – Ecriture / Analyse - coordinateur
Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps complet

Professeur d'enseignement artistique – Formation musicale
Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps non complet – 16 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique – Formation musicale
Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps non complet – 12 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique – Formation musicale
Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps complet

Professeur d'enseignement artistique – Violon
Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps non complet – 8 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique – Violoncelle
Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps complet

Responsable du secteur Eclairage Public
Cadres d'emplois des Ingénieurs
1 poste à temps complet

Technicien Supports et Equipements Utilisateurs
Cadres d'emplois des rédacteurs, des adjoints administratifs, des techniciens, des agents de maîtrise, et des adjoints techniques
1 poste à temps complet

Saisonnier
Cadre d'emplois des attachés
1 poste non permanent à temps complet

2/DECIDE DE SUPPRIMER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Administrateur Système et Réseau
Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs
1 poste à temps complet

Agent d'Exploitation Propreté
Cadres d'emplois des agents de maîtrise et des adjoints techniques
1 poste à temps complet

Assistante
Cadre d'emplois des adjoints administratifs
1 poste à temps complet

Chargé(e) d'Opération Eclairage Urbain
Cadres d'emplois des techniciens et des agents de maîtrise
1 poste à temps complet

Chargé(e) d'Opérations Voirie
Cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens
1 poste à temps complet

Chef de projet Eclairage Public
Cadre d'emplois des attachés
2 postes à temps complet

Chef de projet politique de la ville
Cadre d'emplois des attachés
1 poste à temps complet

Coordinateur Activités des Piscines
Cadres d'emplois des attachés et des conseillers des activités physiques et sportives
1 poste à temps complet

Coordinateur évènementiel
Cadre d'emplois des agents de maîtrise
1 poste à temps complet

Gestionnaire de Base de Contact mutualisé
Cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs
1 poste à temps complet

Professeur d'enseignement artistique – Formation musicale
Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps non complet – 4 heures 30 hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique – Formation musicale
Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps non complet – 4 heures 45 hebdomadaires

3/DECIDE DE MODIFIER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Assistant(e) de direction
Ajout du cadre d'emplois des adjoints administratifs

Hôte(sse) d'accueil
Ajout du cadre d'emplois des agents de maîtrise

Responsable secteur applicatifs
Ajout du cadre d'emplois des attachés

4/ PRECISE QUE les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste concerné ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération est calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

5/ AUTORISE, en l'absence de candidature de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 dont les candidatures correspondent aux missions générales de l'emploi décrites dans le tableau des emplois. La rémunération sera fixée par le ou les cadres d'emplois ouverts pour chaque emploi.

6/ PRECISE QUE les dispositions autorisant le recours au recrutement d'agents contractuels suivront les évolutions règlementaires et législatives.

7/ PRECISE QUE le tableau des emplois permanents est annexée à la présente délibération.

8/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

9/ DIT QUE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

23. RÉGIE DE RECETTE DE LA PISCINE DU PARVIS DE LA PRÉFECTURE : DÉCHARGE EN RESPONSABILITÉ ET REMISE GRACIEUSE DU DÉFICIT DU RÉGISSEUR TITULAIRE.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DONNE un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse formulée par le régisseur titulaire de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée et produits divers à la piscine du parvis de la Préfecture à Cergy-Pontoise.

2/ PRECISE QUE les crédits nécessaires à l'apurement du déficit de la régie sont inscrits au chapitr e 67 nature 6718 du budget principal pour 2019

24. GROUPE SCOLAIRE DU BAS NOYER À ERAGNY SUR OISE - DÉCONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE MITOYENNE À UN PAVILLON : PROTOCOLE D'ACCORD AVANT TRAVAUX

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE le protocole d'accord à conclure avec les consorts GUINARD ou leur(s) représentant(s) dans le cadre de la déconstruction à venir de la maison individuelle du 39 avenue Roger Guichard à Eragny sur Oise,

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer le protocole d'accord avec les consorts GUINARD ou leur(s) représentant(s).

25. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) : ÉTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION - ANNÉE 2018

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

DONNE ACTE de la présentation de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), pour l'année 2018.

26. PARTIR EN LIVRE : CONVENTIONS

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les conventions de prêt / mise à disposition,

INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES BUREAUX, DES COMMISSIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le Conseil est informé des travaux du Bureau, et des Commissions ainsi que des attributions exercées par le Bureau et le Président par délégation de l'organe délibérant, du 9 avril au 29 mai 2019

La séance est levée à 22h45.

Fait à Cergy, le 6 juin 2019
Affiché à l'Hôtel d'agglomération le 11 JUIN 2019

Le Président

Dominique LEFEBVRE

Le texte complet des délibérations à caractère réglementaire, mentionnées au présent compte – rendu sommaire, est publié au Recueil des Actes Administratifs n° 7-2019 mis à disposition du public le 17 JUIN 2019